



AELO

N° RNA : W662004607

10, rue du Capcir

Téléphone : 04.30.44.83.04

66280 Saleilles

Mail : contact@aelo.info

SIRET : 52285387800026

COMMUNE DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

**A l'attention du service RH – Formation**

Saleilles, le 18/12/2023

Madame, Monsieur le maire,

Nous venons de recevoir une demande de participation de **M Benoit ERACLAS et de M Lilian MORINON**, élus de votre commune, à la formation que l'AELO organise à

### **Savoir faire respecter ses droits d'élus d'Opposition\_Niveau 2**

Cette demande d'inscription vaut demande de formation et mandat d'accomplir toutes formalités et démarches auprès de votre collectivité pour les droits à la formation individuelle que les élus tiennent des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT.

Nous vous précisons que l'AELO bénéficie d'un agrément d'organisme de formation d'élus locaux délivré par le ministère de l'intérieur.

En conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint :

- La demande de formation signée par l'élus (et valant mandat en notre faveur)
- Le programme de la formation
- Une convention à passer entre votre collectivité et l'AELO

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner cette convention signée le plus rapidement possible et avant le début de la formation (ou si vous préférez un bon de commande).

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul LEFEBVRE

Président AELO

## CONVENTION DE FORMATION POUR ÉLUS

Bénéficiaire :

Nom : MORINON  
Prénom : Lilian  
Type de Mandat : Conseiller Municipal

Commune de CORBAS  
Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS

Entre les soussignés :

Nom de la collectivité : CORBAS  
Représentée par son Maire en exercice

ET

L'AÉLO, association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le ministre de l'Intérieur en date du 27 juin 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES

Il est conclu ce qui suit, dans le cadre des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT

**Article 1 :**

L'AÉLO organise une formation destinée aux élus locaux intitulée :  
Savoir faire respecter ses droits d' élu d'opposition\_Niveau 2

**Article 2 :**

La formation a lieu à **En ligne les 15 et 18/01/2024**

**Article 3 :**

En contrepartie de cette formation dont il sera justifié la participation effective de l' élu concerné, la collectivité s'engage à payer le montant suivant :

**Prix formation 650 euros TTC** (Facturation nette de TVA suivant l'Article 261-4-4a du CGI)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris et seront remboursés directement à l' élu par la collectivité.

**Article 4 :**

A réception de la facture et de la feuille de présence signée, la collectivité s'engage à payer la facture dans le délai de 30 (trente) jours.

**Article 5 :**

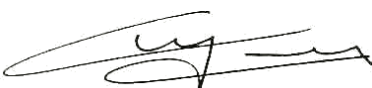
En cas de désistement de l' élu notifié à l'AÉLO au moins 8 (huit) jours avant la formation, la collectivité ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, le montant de la formation sera dû en totalité.

**Article 6 :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le représentant de la collectivité et pour la durée mentionnée à l'article 2.

### EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNE

Fait à Saleilles,  
Le  
Pour l'Aélo,  
Le président,  
Jean-Paul LEFEBVRE



Fait à \_\_\_\_\_,  
Le \_\_\_\_\_  
Pour la collectivité,  
Le maire,

(Signature et sceau)

## CONVENTION DE FORMATION POUR ÉLUS

Bénéficiaire :

Nom : ERACLAS  
Prénom : Benoît  
Type de Mandat : Conseiller Municipal

Commune de CORBAS  
Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS

Entre les soussignés :

Nom de la collectivité : CORBAS  
Représentée par son Maire en exercice

ET

L'AÉLO, association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le ministre de l'Intérieur en date du 27 juin 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES

Il est conclu ce qui suit, dans le cadre des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT

**Article 1 :**

L'AÉLO organise une formation destinée aux élus locaux intitulée :  
Savoir faire respecter ses droits d' élu d'opposition\_Niveau 2

**Article 2 :**

La formation a lieu à **En ligne les 15 et 18/01/2024**

**Article 3 :**

En contrepartie de cette formation dont il sera justifié la participation effective de l' élu concerné, la collectivité s'engage à payer le montant suivant :

**Prix formation 650 euros TTC** (Facturation nette de TVA suivant l'Article 261-4-4a du CGI)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris et seront remboursés directement à l' élu par la collectivité.

**Article 4 :**

A réception de la facture et de la feuille de présence signée, la collectivité s'engage à payer la facture dans le délai de 30 (trente) jours.

**Article 5 :**

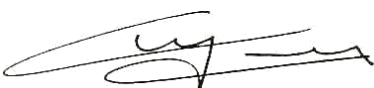
En cas de désistement de l' élu notifié à l'AÉLO au moins 8 (huit) jours avant la formation, la collectivité ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, le montant de la formation sera dû en totalité.

**Article 6 :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le représentant de la collectivité et pour la durée mentionnée à l'article 2.

### EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNE

Fait à Saleilles,  
Le  
Pour l'Aélo,  
Le président,  
Jean-Paul LEFEBVRE



Fait à \_\_\_\_\_,  
Le \_\_\_\_\_  
Pour la collectivité,  
Le maire,

(Signature et sceau)

  
**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
collectivités locales**

## DECISION

La ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1221-1, L. 2123-16, L. 3123-14 et L. 4135-14 ainsi que ses articles R. 1221-12 et suivants ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée par l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) » aux fins de dispenser de la formation aux élus locaux ;

Vu l'avis du conseil national de la formation des élus locaux en date du 27 juin 2023 ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux, en application des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, **est renouvelé**, pour une durée de quatre ans à compter de la date de notification, à l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) », sise 10, rue du Capcir – 66 280 SALEILLES.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> par le préfet des Pyrénées-Orientales.

**Article 3 :** La directrice générale des collectivités locales et le préfet des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 20 JUIL. 2023

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale  
des collectivités locales



**Cécile RAQUIN**

# Devis D2300040

20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240116-VILLE\_2024DC005-AU



## Émetteur

Société : Association nationale des Élus Locaux d'Opposition  
Adresse : 10, rue du Capcir  
66280 Saleilles  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 52285387800026  
Code d'activité : 9499Z  
Numéro de TVA : FR60522853878  
Numéro de téléphone : 0430448304  
Adresse email : contact@aelo.info  
Site internet : https://aelo.info/

## Destinataire

Société : Commune de CORBAS  
Adresse : Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 21690273400013  
Code d'activité : 8411Z  
Numéro de TVA : FR10216902734

Date de la formation : 15 et 18/01/2024

Lieu de la formation : En ligne

Durée de la formation : 6 H

Prise en charge DIFE : 0.00

Personne(s) formée(s) : M Benoit ERACLAS - M Lilian MORINON

Intervenants: M Jean-Luc TROTIGNON

## Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Service	Formation: Savoir faire respecter ses droits d'élu d'opposition_Niveau 2	650,00 €	2	1 300,00 €

TVA non applicable, art. 261-4-4a du CGI

**Total** 1 300,00 €

## Conditions

Conditions de règlement : À réception

Mode de règlement : Virement bancaire

Intérêts de retard : Nos factures sont payables à réception et dans un délai maximum de 30 jours conformément à l'article R 2192-10 CCP. A défaut de paiement dans ce délai, il sera réclamé le paiement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40 euros conformément aux articles R 2192-31 et suivants du CCP.

Validité du devis : 20 jours

Notes :

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1660 7000 0098 1218 9956 981

BIC/SWIFT : CCBPFRPPPPG

## Bon pour accord

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature et cachet

Qualité de signataire

# Bulletin d'inscription

Demande de formation d'élus locaux par application des articles L2123-12 et suivants du CGCT

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240116-VILLE\_2024DC005-AU

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉLUS  
LOCAUX  
D'OPPOSITION

Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Agrément du Ministère de la cohésion et des relations avec les collectivités territoriales du 20 juillet 2023

Les tarifs appliqués pour la formation sont fonction de la strate démographique de la collectivité. Ces frais sont à la charge de votre collectivité. Ils sont obligatoires et **notre organisme étant agréé, votre commune ou votre communauté de communes ne peut s'y soustraire.**

Nous nous chargeons de toutes les formalités concernant ce paiement.

Vous n'aurez aucun frais à votre charge.

Je souhaite m'inscrire à la formation:

Savoir faire respecter ses droits d'élus d'opposition Niveau 2  
Lundi 15 et jeudi 18 janvier 2024  
en ligne

Nom :

Prénom :

Inscription en qualité de : **Conseiller municipal** ou **Conseiller Communautaire**  
(Rayer la mention inutile)

Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) :

Mail Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) **impératif** :

Nom du Maire ou du Président(e) de la communauté de Communes :

Adresse de la collectivité :

Nombre d'habitants :

Tel personnel :

Mail personnel :

Etes-vous en situation de handicap ?  OUI  NON

Signature de l'élus :

« Je soussigné Prénom + Nom donne mandat express et irrévocable à l'Aélo pour effectuer toutes les démarches de demande de formation auprès de la collectivité ci-dessus indiquée et lui donne mandat pour se faire verser directement, en mes lieux et place, les frais d'enseignement et de restauration dont le remboursement est mis à la charge de la collectivité par l'article L 2123-14 du code général des collectivités territoriales et qui seront facturés à celle-ci par l'Aélo qui est, par ce mandat, subrogée dans mes droits »



## Tarifs appliqués pour la formation (Facturation nette de tva, Article 261a-4-4 du CGI) :

Collectivités < 3.500 habitants :	<b>350 €</b>	Collectivités < 50.000 habitants :	<b>850 €</b>
Collectivités < 10.000 habitants :	<b>550 €</b>	Collectivités > 50.000 habitants :	<b>1300 €</b>
Collectivités < 20.000 habitants :	<b>650€</b>		

10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES  
[contact@aelo.info](mailto:contact@aelo.info) – 04.30.44.83.04 – [www.aelo.info](http://www.aelo.info)

Siret : 522 853 878 00026 – RNA W662004607

# Bulletin d'inscription

Demande de formation d'élus locaux par application des articles L2123-12 et suivants du CGCT

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240116-VILLE\_2024DC005-AU

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉLUS  
LOCAUX  
D'OPPOSITION

Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Agrément du Ministère de la cohésion et des relations avec les collectivités territoriales du 20 juillet 2023

Les tarifs appliqués pour la formation sont fonction de la strate démographique de la collectivité. Ces frais sont à la charge de votre collectivité. Ils sont obligatoires et **notre organisme étant agréé, votre commune ou votre communauté de communes ne peut s'y soustraire.**

Nous nous chargeons de toutes les formalités concernant ce paiement.

Vous n'aurez aucun frais à votre charge.

Je souhaite m'inscrire à la formation:

Savoir faire respecter ses droits d'élus d'opposition Niveau 2  
Lundi 15 et jeudi 18 janvier 2024  
en ligne

Nom :

Prénom :

Inscription en qualité de : **Conseiller municipal** ou **Conseiller Communautaire**  
(Rayer la mention inutile)

Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) :

Mail Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) **impératif** :

Nom du Maire ou du Président(e) de la communauté de Communes :

Adresse de la collectivité :

Nombre d'habitants :

Tel personnel :

Mail personnel :

Etes-vous en situation de handicap ?  OUI  NON

Signature de l'élus :

« Je soussigné Prénom + Nom donne mandat express et irrévocable à l'Aélo pour effectuer toutes les démarches de demande de formation auprès de la collectivité ci-dessus indiquée et lui donne mandat pour se faire verser directement, en mes lieux et place, les frais d'enseignement et de restauration dont le remboursement est mis à la charge de la collectivité par l'article L 2123-14 du code général des collectivités territoriales et qui seront facturés à celle-ci par l'Aélo qui est, par ce mandat, subrogée dans mes droits »

## Tarifs appliqués pour la formation (Facturation nette de tva, Article 261a-4-4 du CGI) :

Collectivités < 3.500 habitants :	<b>350 €</b>	Collectivités < 50.000 habitants :	<b>850 €</b>
Collectivités < 10.000 habitants :	<b>550 €</b>	Collectivités > 50.000 habitants :	<b>1300 €</b>
Collectivités < 20.000 habitants :	<b>650€</b>		

10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES  
[contact@aelo.info](mailto:contact@aelo.info) – 04.30.44.83.04 – [www.aelo.info](http://www.aelo.info)

Siret : 522 853 878 00026 – RNA W662004607

## LES DROITS DES ÉLUS D'OPPOSITION / NIVEAU 2

Public visé	Adulte - H/F
Métiers ou fonctions concernés	Conseillers municipaux
Durée d'activité professionnelle minimale	3 mois de mandat
Niveau minimum	Pas de niveau minimum
Prérequis	Connaître les bases des droits des élus minoritaires

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Devenir un élu d'opposition très performant, un expert de la démocratie locale, pour finir son mandat dans les meilleures conditions, en s'imposant sereinement et constructivement.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Savoir différencier les documents destinés aux élus des documents administratifs publics, connaître les modalités de cette publicité.
- Connaître l'étendue et les limites de la transparence sur les marchés publics de sa commune.
- Savoir comment contrôler les indemnités de tous les élus communaux et intercommunaux.
- Savoir se servir des ratios nationaux en connaissance de cause.
- Vérifier si ses droits sont bien respectés dans sa commune.
- Connaître les arguments pour obtenir un espace d'expression sur le site de la Mairie.
- Apprendre à faire respecter sa liberté d'expression d'élu d'opposition.
- Faire entendre sa voix en conseil municipal, donc dans le Procès-Verbal.
- Connaître les différentes modalités de démission.
- Connaître la loi 3DS
- Découvrir la réalité du contrôle de la légalité en France.

### CONTENUS DE LA FORMATION

- **Droits d'expression des élus :**
- Les nouveautés légales et jurisprudentielles, celles des réponses préfectorales et gouvernementales, depuis 2020, pour l'expression de l'opposition ; exemples de recours gagnants d'élus d'opposition
- L'utilisation du recours amiable, l'affichage libre, le cas des courriers de l'opposition
- Les droits dans les nouveaux PV depuis 2022, obtenir son droit de réponse au PV sur le site de la Mairie
- **Droit d'information des élus :**
- Savoir trouver sur internet les jugements sur les droits des élus d'opposition de son propre Tribunal administratif pour mieux défendre ses droits
- Le nouveau déontologue des élus
- Comment exiger si besoin le texte des délibérations
- La légitime transparence sur les indemnités des élus
- Vérifier et comparer les ratios de sa commune depuis l'an 2000 sur le web
- **L'accès aux documents publics :**
- Le droit de contrôle issu de la Déclaration des Droits de l'Homme
- L'expertise du document administratif public, les limites du RGPD
- Quand un Maire refuse la communication de documents malgré un avis favorable de la CADA

- La communication des Grands livres comptables
- Le jugement sur la publicité des mails de l'exécutif communal
- La Décision du Conseil d'Etat de février 2023 sur la publicité des notes de frais des Maires
- Marchés publics : tous les documents accessibles, la dérogation actuelle sur les marchés de travaux
- **Précisions complémentaires :**
- Les conseils municipaux à huis clos, l'absence d'invitations aux manifestations municipales
- Les démissions d'élus, la création d'un nouveau groupe
- Les impacts de la loi 3DS, dont les consultations citoyennes
- Que faire face à la diffamation ?
- La commission que peut imposer l'opposition
- Etude de l'état du contrôle de la légalité en France, la nouvelle plateforme de la Cour des Comptes

### MOYENS ET SUPPORTS MIS EN OEUVRE

- Powerpoint de formation contenant de nombreux liens actifs vers des articles de loi, de règlements, vers des jurisprudences, des réponses gouvernementales, vers des sites spécialisés... (envoyé ensuite aux participants)
- Envoi de documentations complémentaires en fonction des demandes le jour de la formation et de la situation de chaque collectivité représentée à la formation

### MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Tour d'horizon de l'application des droits des élus d'opposition dans chaque commune des participants, rappel des bases
- Méthode affirmative
- Questions-Réponses sur chaque thème abordé
- Interactivité : quiz, exercice d'application
- Débats suscités entre les participants des différentes communes
- Réponses documentées et collectives à d'éventuelles questions laissées en suspens par mail dans les jours qui suivent

### EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Entretien collectif final
- Quiz
- Evaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction
- Accompagnement ultérieur de l'utilisation des acquis par l' élu dans sa commune si nécessaire

### QUALITÉ DU-DE LA FORMATEUR-TRICE

- Conseiller juridique des adhérents de l'AÉLO
- Délégué de l'AÉLO aux droits des élus d'opposition
- Rédacteur du site internet de l'AÉLO
- Délégué national de l'Association Anticor (anticorruption) pendant 3 ans
- Président du principal groupe d'opposition dans une commune Sous-Préfecture des Yvelines (2008-2020)

## Programme détaillé de la formation

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240116-VILLE\_2024DC005-AU



- A formé sur leurs droits plus d'un millier d'élus de 530 communes différentes depuis plus de 7 ans

### MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation	6 h / 8h
Dates de la formation	
Horaires de la formation	
Lieu de la formation	Présentiel ou distanciel
Organisation	AELO
Nombre de stagiaires	5 à 12